

10229 - Doit-on rattraper les prières après un coma de trois jours

question

Ils l'ont anesthésié à l'hôpital pour le rendre insensible à la douleur et il est resté trois jours inconscient. Doit-il rattraper les prières une fois réveillé ?

la réponse favorite

J'ai posé la question à Cheikh Abd al-Aziz ibn Baz (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) et voici sa réponse : « Si l'état d'inconscience n'a duré que trois jours, l'intéressé doit rattraper les prières à l'instar du dormeur. Mais si l'état d'inconscience a duré plus longtemps, il ne rattrape pas les prières comme c'est le cas du fou. Allah le sait mieux.